



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2009/34

Le 11 décembre 2009

**Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance
des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo
(requête pour avis consultatif)
Fin des audiences publiques**

La Cour prête à entamer son délibéré

LA HAYE, le 11 décembre 2009. Les audiences publiques sur la question de la Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo (requête pour avis consultatif) se sont achevées aujourd'hui. La Cour va à présent entamer son délibéré.

Durant les audiences, ouvertes le 1^{er} décembre 2009 au Palais de la Paix, siège de la Cour, des exposés oraux ont été présentés (par ordre de prise de parole) :

- au nom de la République de Serbie, par : S. Exc. M. Dušan T. Bataković, docteur en histoire de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), ambassadeur de la République de Serbie en France, directeur adjoint de l'Institut des études balkaniques et maître assistant à l'Université de Belgrade, chef de délégation ; M. Vladimir Djerić, S.J.D. (Michigan), avocat au cabinet Mikijelj, Janković & Bogdanović à Belgrade, conseil et avocat ; par M. Andreas Zimmermann, LL.M. (Harvard), professeur de droit international à l'Université de Potsdam, directeur du centre des droits de l'homme de l'Université de Potsdam, membre de la Cour permanente d'arbitrage, conseil et avocat ; M. Malcolm N. Shaw, Q.C., professeur de droit international à l'Université de Leicester (Royaume-Uni), titulaire de la chaire Robert Jennings, conseil et avocat ; M. Marcelo G. Kohen, professeur de droit international à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève, membre associé de l'Institut de droit international, conseil et avocat ; et M. Saša Obradović, inspecteur général au ministère des affaires étrangères de la République de Serbie, chef adjoint de délégation ;
- au nom des auteurs de la déclaration unilatérale d'indépendance, par : S. Exc. M. Skender Hyseni, chef de délégation ; Sir Michael Wood, KCMG, membre du barreau d'Angleterre et membre de la Commission du droit international, conseil ; M. Daniel Müller, chercheur au Centre de droit international de Nanterre (CEDIN), Université de Paris Ouest, Nanterre-La Défense, conseil ; et M. Sean D. Murphy, professeur de droit à l'Université George Washington, titulaire de la chaire de recherche Patricia Roberts Harris, conseil ;

- au nom de la République d’Albanie, par : S. Exc. M. Gazmend Barbullushi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l’Albanie auprès du Royaume des Pays-Bas ; M. Jochen A. Frowein, MCL, directeur émérite de l’Institut Max Planck pour le droit international, professeur émérite de l’Université de Heidelberg, membre de l’Institut de droit international, conseil (qui a également présenté les conclusions) ; et M. Terry D. Gill, professeur de droit militaire à l’Université d’Amsterdam et professeur associé de droit international public à l’Université d’Utrecht, conseil ;
- au nom de la République fédérale d’Allemagne, par Mme Susanne Wasum-Rainer, conseiller juridique au ministère fédéral des affaires étrangères à Berlin ;
- au nom du Royaume d’Arabie saoudite, par S. Exc. M. Abdullah A. Alshaghood, ambassadeur du Royaume d’Arabie saoudite auprès du Royaume des Pays-Bas, chef de délégation ;
- au nom de la République argentine, par S. Exc. Mme Susana Ruiz Cerutti, ambassadeur, chef du bureau du conseiller juridique au ministère des relations extérieures, chef de délégation ;
- au nom de la République d’Autriche, par S. Exc. M. Helmut Tichy, ambassadeur, conseiller juridique adjoint au ministère fédéral des affaires européennes et internationales ;
- au nom de la République d’Azerbaïdjan, par S. Exc. M. Agshin Mehdiyev, représentant permanent de l’Azerbaïdjan auprès de l’Organisation des Nations Unies à New York ;
- au nom de la République du Bélarus, par S. Exc. Mme Elena Gritsenko, ambassadeur de la République du Bélarus auprès du Royaume des Pays-Bas, chef de délégation ;
- au nom de l’Etat plurinational de Bolivie, par S. Exc. M. Roberto Calzadilla Sarmiento, ambassadeur de l’Etat plurinational de Bolivie auprès du Royaume des Pays-Bas ;
- au nom de la République fédérative du Brésil, par S. Exc. M. José Artur Denot Medeiros, ambassadeur du Brésil auprès du Royaume des Pays-Bas ;
- au nom de la République de Bulgarie, par M. Zlatko Dimitroff, S.J.D., directeur du département du droit international au ministère des affaires étrangères, chef de délégation ;
- au nom de la République du Burundi, par M. Thomas Barankitse, attaché juridique, conseil, et M. Jean d’Aspremont, professeur associé aux Universités d’Amsterdam et de Louvain, conseil ;
- au nom de la République populaire de Chine, par S. Exc. Mme Xue Hanqin, ambassadeur auprès de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN), conseiller juridique du ministère des affaires étrangères, membre de la Commission du droit international, membre de l’Institut de droit international, chef de délégation ;
- au nom de la République de Chypre, par : S. Exc. M. James Droushiotis, ambassadeur de la République de Chypre auprès du Royaume des Pays-Bas ; M. Vaughan Lowe, Q.C., membre du barreau d’Angleterre, professeur de droit international à l’Université d’Oxford (chaire Chichele), conseil et avocat ; et M. Polyvios G. Polyviou, conseil et avocat ;
- au nom de la République de Croatie, par S. Exc. Mme Andreja Metelko-Zgombić, ambassadeur, conseiller juridique principal au ministère des affaires étrangères et de l’intégration européenne de la République de Croatie ;
- au nom du Royaume du Danemark, par S. Exc. M. Thomas Winkler, sous-secrétaire d’Etat aux affaires juridiques au ministère des affaires étrangères, chef de délégation ;

- au nom du Royaume d'Espagne, par Mme Concepción Escobar Hernández, conseiller juridique et chef du département du droit international au ministère des affaires étrangères et de la coopération, chef de délégation et avocat ;
- au nom des Etats-Unis d'Amérique, par M. Harold Hongju Koh, conseiller juridique au département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, chef de délégation et avocat ;
- au nom de la Fédération de Russie, par S. Exc. M. Kirill Gevorgian, ambassadeur, chef du département des affaires juridiques au ministère des affaires étrangères, chef de délégation ;
- au nom de la République de Finlande, par Mme Päivi Kaukoranta, directeur général du service des affaires juridiques au ministère des affaires étrangères, et M. Martti Koskenniemi, professeur à l'Université d'Helsinki ;
- au nom de la République française, par Mme Edwige Belliard, directeur des affaires juridiques au ministère des affaires étrangères et européennes, et M. Mathias Forteau, professeur à l'Université Paris Ouest, Nanterre-La Défense ;
- au nom du Royaume hachémite de Jordanie, par S.A.R. le prince Zeid Raad Zeid Al Hussein, ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie auprès des Etats-Unis d'Amérique, chef de délégation ;
- au nom du Royaume de Norvège, par M. Rolf Einar Fife, directeur général du département des affaires juridiques au ministère des affaires étrangères, chef de délégation ;
- au nom du Royaume des Pays-Bas, par Mme Liesbeth Lijnzaad, conseiller juridique au ministère des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas ;
- au nom de la Roumanie, par M. Bogdan Aurescu, secrétaire d'Etat au ministère roumain des affaires étrangères, et M. Cosmin Dinescu, directeur général des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères ;
- au nom du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par M. Daniel Bethlehem, Q.C., conseiller juridique du ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conseil et avocat, et M. James Crawford, S.C., professeur de droit international à l'Université de Cambridge, titulaire de la chaire Whewell, membre de l'Institut de droit international, conseil et avocat ;
- au nom de la République bolivarienne du Venezuela, par M. Alejandro Fleming, secrétaire d'Etat aux affaires européennes au ministère du pouvoir populaire pour les relations extérieures ;
- au nom de la République socialiste du Viet Nam, par S. Exc. Mme Nguyen Thi Hoang Anh, docteur en droit, directeur général du département du droit international et des traités internationaux au ministère des affaires étrangères.

Historique de la procédure

Pour retrouver l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse 2009/27 du 29 juillet 2009, disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Les comptes rendus des audiences tenues du 1^{er} au 11 décembre 2009, ainsi que des photographies et des fichiers audiovisuels de la procédure, figurent également sur le site Internet de la Cour.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)
Mme Barbara Dalsbaek, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)